



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 avril 2026**

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

**N°5-35**

**Etaient présents :** M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RNOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Service  
Public de Crémation**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il convient suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner un représentant du Conseil municipal au sein du Service Public de Crémation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1-Désigne** pour représenter la collectivité au sein du Service Public de Crémation :

- Monsieur le Maire, Président de droit


**Titulaires :** Monsieur Henry TURLIER, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY

**Suppléants :** Monsieur Florent PLAS, Monsieur Jean-Pierre ROUANNE

- **Associations locales :**

UFC Que Choisir  
AS des Crématistes du Limousin

2-La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026  
Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

95-25-21042026